

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 9 novembre 2022

Publié le : 22/11/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 4, 32.

La séance est ouverte à 19h22 et levée à 21h30.

Etaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°31 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Eloi JARAMAGO Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. René BLAISON Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Mme Séverine MORIS Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR Saône : M. Benoit VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Thise : M. Pascal DERIOT Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Valérie HALLER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Nathan SOURISSEAU Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chatillon-Le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CONTINI

Procurations de vote : M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°32), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°26), Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN, M. Christophe LIME à M. André TERZO, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Maxime PIGNARD à Mme Marie LAMBERT, M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Nathan SOURISSEAU à M. Anthony POULIN, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°1).

Délibération n°2022/006291

Rapport n°13 - Autorisation de signer un accord-cadre pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

Autorisation de signer un accord-cadre pour des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 Budgets annexes eau et assainissement « Eau/Travaux réseau » « Assainissement/Travaux réseau »	Montant de l'opération : 20 000 000 € sur 4ans
Sous réserve de vote du BP 2023 et du PPIF 2023-2027	

Résumé :

Pour exécuter ses missions, le Département Eau et Assainissement doit procéder à des travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales. Une consultation doit ainsi être lancée sous forme d'accord cadre de 13 lots pour réaliser ces travaux, d'un montant prévisionnel de 20 M€ sur 4 ans.

Le Département Eau et Assainissement doit procéder à la consultation d'entreprises pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Ces travaux permettront d'assurer la réparation, le renouvellement et les extensions des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales dont Grand Besançon Métropole est maître d'ouvrage.

La procédure de passation utilisée sera la procédure avec négociation en entité adjudicatrice. Elle sera soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la Commande Publique.

Cette procédure se déroulera donc en deux temps :

- une 1^{ère} phase candidature
- une 2^{nde} phase restreinte avec remise d'offre pour les candidats agréés.

L'accord-cadre, sans montant minimum et avec un montant maximum de 68 800 000 € HT, tous lots confondus et sur sa durée totale sera passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande et à la conclusion de marchés subséquents.

Sa durée sera de 1 an, reconductible 3 fois 1 an, soit, une durée maximale du contrat, toutes périodes de reconduction confondues, de 4 ans.

Il se décomposera en 13 lots.

Il sera conclu avec plusieurs titulaires par lot.

Les lots 1 à 8 seront mixtes, c'est-à-dire exécutés à la fois par l'émission de bons de commande et par marchés subséquents (maximum 2 attributaires par lot).

Les lots 9 à 12 seront exécutés par marchés subséquents (maximum 3 attributaires par lot).

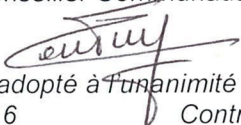
Le lot 13 sera exécuté par marchés subséquents (maximum 6 attributaires).

N° lot	Intitulé du lot	Estimation totale sur 4 ans en € HT	Montant maximum sur 4 ans en € HT
1	Opérations comprises entre 0 et 80 000 € HT, pour les secteurs Plateau + Chapelle des Buis	400 000	1 200 000
2	Opérations comprises entre 0 et 80 000 € HT, pour le secteur Besançon	400 000	1 200 000
3	Opérations comprises entre 0 et 80 000 € HT, pour les secteurs Sud-Ouest + Saint-Vitois + Ouest	400 000	1 200 000
4	Opérations comprises entre 0 et 80 000 € HT, pour les secteurs Est + Dame Blanche + Nord	400 000	1 200 000
5	Opérations comprises entre 80 001 et 200 000 € HT, pour les secteurs Plateau + Chapelle des Buis	1 000 000	4 000 000
6	Opérations comprises entre 80 001 et 200 000 € HT, pour le secteur Besançon	1 000 000	4 000 000
7	Opérations comprises entre 80 001 et 200 000 € HT, pour les secteurs Sud-Ouest + Saint-Vitois + Ouest	1 000 000	4 000 000
8	Opérations comprises entre 80 001 et 200 000 € HT, pour les secteurs Est + Dame Blanche + Nord	1 000 000	4 000 000
9	Opérations comprises entre 200 001 et 600 000 € HT, pour les secteurs Plateau + Chapelle des Buis	2 400 000	8 000 000
10	Opérations comprises entre 200 001 et 600 000 € HT, pour le secteur Besançon	2 400 000	8 000 000
11	Opérations comprises entre 200 001 et 600 000 € HT, pour les secteurs Sud-Ouest + Saint-Vitois + Ouest	2 400 000	8 000 000
12	Opérations comprises entre 200 001 et 600 000 € HT, pour les secteurs Est + Dame Blanche + Nord	2 400 000	8 000 000
13	Opérations à partir de 600 001 € HT, tous secteurs confondus	4 800 000	16 000 000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les lots N°9, 10, 11, 12 et 13 de l'accord-cadre relatif aux travaux de réseaux d'eau et d'assainissement avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude CONTINI
Conseiller Communautaire

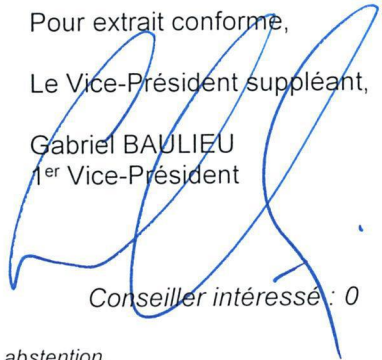

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 116 Contre : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Abstention* : 0


Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*